



AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE EN URBANISME RELATIVE AU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-436 (PIIA) ET AU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-437 (LOTISSEMENT)

Avis public est donné que lors de la séance ordinaire du conseil du 13 octobre 2026, le conseil municipal a adopté les projets de règlements suivants :

- Projet de règlement numéro 2026-436 modifiant le règlement numéro 2015-253 relatif au PIIA;
- Projet de règlement numéro 2026-437 modifiant le règlement numéro 2002-57 relatif au lotissement;

Une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 2026-436 et sur le projet de règlement numéro 2026-437 sera tenue en personne le **22 octobre 2026** à 18 h 30 à la **salle Valiquette** (2^e étage de la bibliothèque) situé au 7393, boulevard du Curé-Labelle.

Les projets de règlements peuvent être consultés sur le site Web de la Municipalité à www.municipalite.labelle.qc.ca. Une copie peut également être obtenue en faisant la demande à la direction générale à abelleflour@municipalite.labelle.qc.ca ou par téléphone au 819 681-3371, poste 5002 pendant les heures normales d'ouverture.

Afin d'aider à la compréhension desdits projets de règlements, une présentation en format PDF préparée par le Service de l'urbanisme sera disponible sur le site Web de la Municipalité dès la publication du présent avis qui présentera les projets de règlement susmentionnés ainsi que les conséquences de leur adoption et de leur entrée en vigueur.

Toute personne intéressée relativement à ces projets de règlement peut transmettre ses questions et commentaires à la direction du Service de l'urbanisme au 819 681-3371 poste 5008 ou à mtrudel@municipalite.labelle.qc.ca.

Les deux projets de règlements ne contiennent **aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire**.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-436 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-253 RELATIF AU PIIA

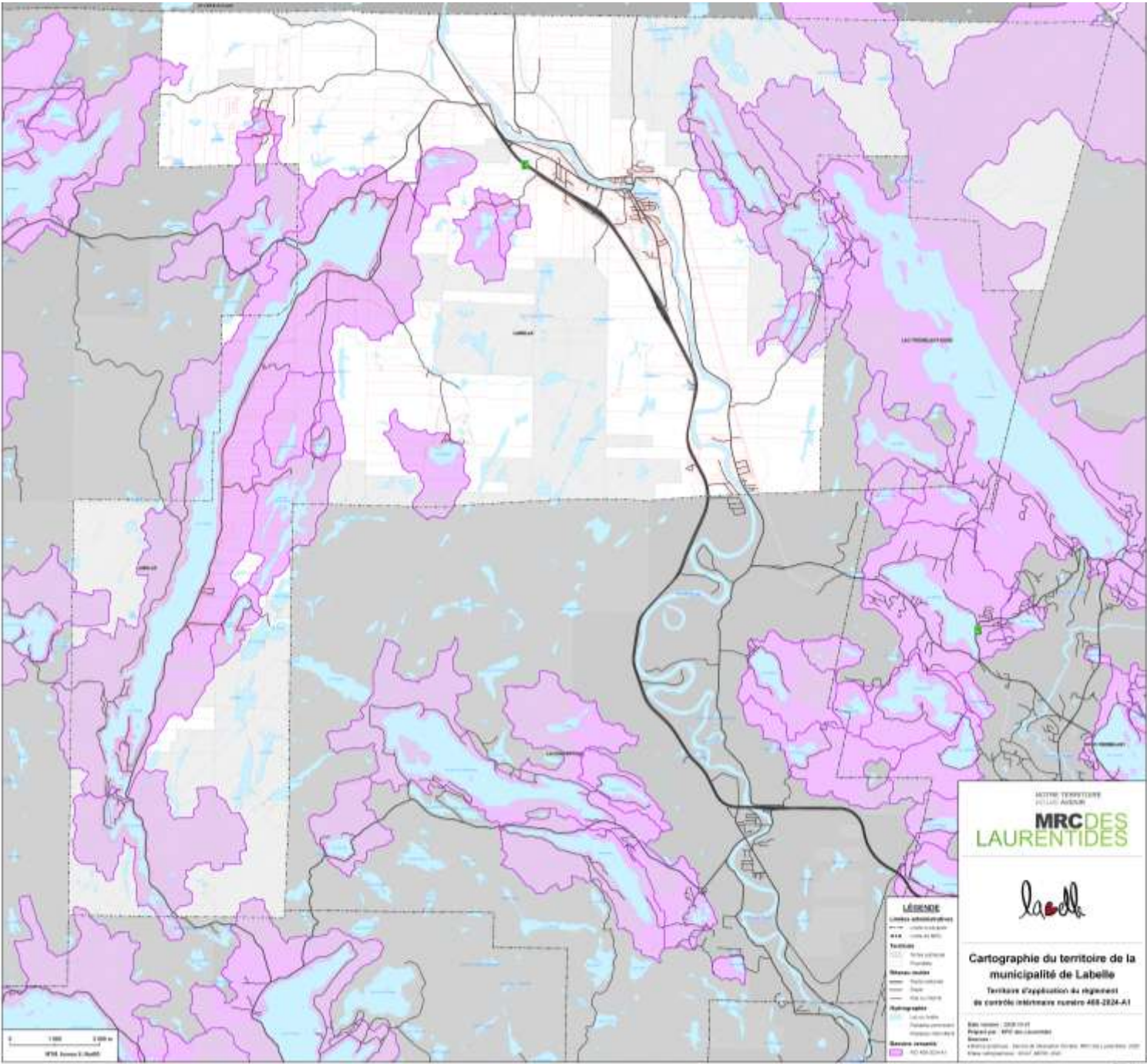
Objet : Suivant l'adoption par la MRC des Laurentides du Règlement de contrôle intérimaire 408-2024 lequel interdit certaines interventions dans les bassins versants d'un lac sur le territoire de Labelle, la municipalité désire adopter le PIIA-07 afin que certaines des interdictions soient levées conditionnellement à ce qu'elles soient assujetties à l'approbation des plans dans le cadre de ce PIIA selon certains objectifs et critères prédéterminés.

Interventions assujetties :

- Une opération cadastrale visant la création d'une nouvelle rue ou le prolongement d'une rue existante
- Une opération cadastrale pour un projet intégré

Territoire d'application (cartographie) :

Bassins versants des lacs (en rose sur la carte) assujettis au Règlement de contrôle intérimaire numéro 408-2024 de la MRC des Laurentides et de ses amendements, à l'exception des terres du domaine de l'État.



PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-437 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-57 RELATIF AU LOTISSEMENT

Objet : Ajouter l'article 17.12 afin d'autoriser la modification d'un lot dérogatoire protégé par droits acquis selon certaines conditions, et ce, sur **l'ensemble du territoire**.

Les commentaires reçus seront soumis au conseil municipal avant l'adoption des règlements numéro 2026-436 et 2026-437.

Donné à Labelle ce 14^e jour du mois d'octobre 2026

Annie Bellefleur
Greffière-trésorière par intérim